



ASSEMBLEE GENERALE ASSOCIATION / MERCREDI 25 NOVEMBRE 2020

- EN VISIOCONFERENCE -

Procès-Verbal

Assistaient à l'Assemblée Générale :

- Mme DUFAY, Présidente de l'Association, Présidente du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté
- M. LESLIE, Secrétaire Général de l'Association
- Mme FRANCK, Assistante de l'Association

Conseil Régional Grand Est

- M. VALENCE, Vice-Président en charge des Mobilités et Infrastructures de transports
- M. LADDI, Chargé de la coordination des partenariats interrégionaux et transfrontaliers

Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté

- M. NEUGNOT, Premier Vice-Président délégué aux finances, ressources humaines, transports, déplacements, et intermodalités
- M. MOYNAC, Directeur général adjoint
- M. VAN DE KRAATS, Conseiller au Cabinet de la Présidente

Mulhouse Alsace Agglomération

- M. GOEPFERT, Vice-Président en charge des Transports et Mobilités
- M. CHAUVY, Directeur des grandes infrastructures de transport

Pays de Montbéliard Agglomération

- M. DEMOUGE, Président
- M. CHARLET, Vice-Président en charge des Mobilités

Grand Besançon Métropole

- Mme ZEHAF, Vice-Présidente en charge des Transports, Mobilités, stationnement
- M. BARIOULET, Directeur Stratégie et Territoire

Dijon Métropole

- Mme MARTIN-GENDRE, Conseillère métropolitaine
- M. CHALUMEAU, Territoires et Projets

CCI Alsace Eurométropole

- M. HELL, Chargé de mission – Aménagement du Territoire

CCI Bourgogne-Franche-Comté

- M. SEID, Vice-Président

Communauté d'Agglomération d'Epinal

- M. HEINRICH, Président

Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain

- M. MARCHAL, Délégué général adjoint en charge de la cohésion territoriale

Métropole du Grand Nancy

- M. SYLVESTRE, Mission Partenariat Métropolitain

République et Canton du Jura

- M. ASSEO, Délégué aux transports

République et Canton de Neuchâtel

- Mme STERGIDOU, Ingénieure en transports

Ville de Delémont

- M. BORRUAT, Conseiller Communal

Ville de Karlsruhe

- Mme HUMMEL, Directrice de l'Initiative « Magistrale für Europa »
- M. KUFUS, Stagiaire

GECT Alliance interrégionale pour le corridor Rhin-Alpin

- M. SAALBACH, Directeur

Généralité de Catalogne

- Mme MERCADE RUIZ, Responsable Transports et Logistique

Parlementaire

- M. HEBERLE, Collaborateur de Mme Fabienne KELLER, Députée européenne

Cabinet Hans & Associés

- M. SEIGNOLE, Expert-comptable, Associé

Mandats recus :**Ville de Longvic**

- M. ALMEIDA, Maire

Ville de Blotzheim

- M. MEYER, Maire

Ville de Porrentruy

- M. VOIROL, Maire

Ministerium für Verkehr Baden-Württemberg

- M. KRETSCHMANN, Ministerpräsident

Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY ouvre la séance en remerciant les participants pour leur présence en visioconférence.

Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY souligne que l'Assemblée Générale de l'Association se tient à un moment où le modèle économique du TGV s'effondre en raison de la baisse drastique de la fréquentation provoquée par la crise sanitaire. L'équilibre financier de tout le secteur ferroviaire est fortement perturbé en conséquence : la SNCF se dirige vers un résultat négatif de 5 Milliards d'euros pour l'année 2020, et la baisse des recettes du versement mobilité affecte de façon importante les budgets transports des collectivités. Cet effondrement impacte particulièrement le TGV Rhin-Rhône qui était déjà dans une situation délicate due à l'inachèvement de la 2^{ème} phase de la branche Est qui empêche la mise en place de toutes les fonctionnalités prévues.

La situation risque de perdurer une fois la crise sanitaire passée si la désaffection des utilisateurs pour les transports publics se confirme, comme certaines enquêtes semblent l'indiquer. Dans cette perspective, l'Etat a lancé une mission sur l'avenir du modèle économique des transports publics en France, sous la conduite de l'ancien Président du COI, Philippe DURON. De son côté, la SNCF travaille sur la transformation de son produit TGV vers une offre à plus bas coût pour faire revenir les clients, et prévoit le lancement de services en Espagne dès l'année prochaine en concurrence directe avec l'opérateur historique Renfe.

Malgré ce contexte difficile, certaines nouvelles tendances économiques et sociétales seraient de nature à soutenir le TGV dans les prochaines années. L'ouverture à la concurrence du réseau à grande vitesse en 2021 pourrait voir l'arrivée d'autres opérateurs ferroviaires européens sur le marché français. La prise en conscience

grandissante de l'impact carbone des déplacements de courte et de moyenne distance en avion favorisera, avec le soutien de l'Union européenne dans le cadre du Green Deal, l'émergence de nouveaux services ferroviaires transeuropéens à grande vitesse, de jour et de nuit. Une partie importante de la population cherchant à quitter les grandes métropoles à la faveur des régions, et des modifications dans la mobilité professionnelle où les déplacements de courte et moyenne distance dans la journée seront privilégiés, sont autant de facteurs à prendre en compte.

Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY termine ses propos introductoires en affirmant que le combat pour l'achèvement de la branche Est garde toute sa logique car il permettra d'accompagner ces différentes tendances en multipliant les dessertes directes ou en correspondance sur des liaisons de courte et de moyenne distance. Il est ainsi pertinent et nécessaire de poursuivre le lobbying pour la reprise des procédures pour la mise en chantier de la 2^{ème} phase de la branche Est malgré, le contexte difficile pour le TGV sur le plan économique. A ce titre, elle informe les participants que SNCF Réseau est en train de relancer de nombreuses études pour des projets de lignes nouvelles qui pourraient bénéficier de financements du plan de relance de l'Etat. L'Association mène actuellement un lobbying actif auprès du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance à ce sujet pour que les dernières études nécessaires pour la 2^{ème} phase y soient incluses.

1. Rapport moral 2019

Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY présente le rapport moral pour l'année 2019.

Le rapport moral souligne le lobbying actif mise en place par l'Association pour faire reconnaître par la Ministre des transports à l'époque que l'achèvement de la 2^{ème} phase était un vrai sujet qui devait être inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil d'orientation des infrastructures. Le lobbying ainsi mené témoigne de la forte solidarité entre l'expertise technique de l'Association et la mobilisation politique des collectivités et des parlementaires des régions Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté. A cet effet, Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY fait part d'une information qu'elle vient de recevoir du Cabinet du Ministre des Transports. Celui-ci confirme que le sujet de la 2^{ème} phase de la branche Est sera le premier point à l'ordre du jour du Conseil d'orientation des infrastructures qui doit se réunir en décembre.

Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY rappelle la nécessité, au-delà du lobbying pour la 2^{ème} phase dans le cadre du plan de relance, de rester très attentive au devenir des liaisons du TGV Rhin-Rhône compte tenu du contexte qu'elle a exposé en ouverture de l'Assemblée Générale.

2. Rapport d'activités 2019

Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY donne la parole à Monsieur LESLIE pour présenter le rapport d'activités de l'Association pour l'année 2019.

Monsieur LESLIE souligne le travail mené par l'Association sur l'utilisation du TGV Rhin-Rhône par les acteurs économiques, en plus des actions de lobbying mises en place autour de l'examen par le Parlement du projet de loi d'orientation des mobilités. Par le biais d'une série de réunions avec les entreprises de l'axe Rhin-Rhône, soutenue par une enquête sur les mobilités professionnelles, l'Association a pu mettre en évidence la demande de déplacements professionnels non satisfaite par l'offre actuelle du TGV Rhin-

Rhône, particulièrement sur l'axe Nord-Sud. Monsieur LESLIE note également les premières prises de contact avec des opérateurs étrangers dans le cadre de l'ouverture à la concurrence, ainsi que le travail mené en commun avec d'autres réseaux et la Commission européenne pour développer les liaisons transeuropéennes longue distance.

3. Approbation des comptes 2019

Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY donne la parole à Monsieur VALENCE en sa qualité de Trésorier de l'Association pour présenter le résultat comptable pour l'exercice 2019.

Monsieur VALENCE observe que le bilan de l'année fait état de pertes financières plus importantes que celles enregistrées en 2018. Le déficit de l'année s'élève à 105 088 euros, à comparer avec un déficit de 34 590 euros en 2018. Ce déficit, qui était anticipé par l'Association, est dû à la montée en puissance du lobbying qui a occasionné des commandes d'études pour soutenir l'argumentaire pour la 2^{ème} phase, et le retour du Secrétaire Général à son temps de travail contractuel. En conséquence, les achats et charges extérieures ont représenté 37% des charges totales de l'Association en 2019, soit le double de ce qui était imputé en 2018. Monsieur VALENCE rappelle que cette situation correspond à la décision de l'Association de concentrer une majorité de ses efforts financiers sur l'accentuation du lobbying dans un moment stratégique pour l'avenir de la 2^{ème} phase de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône. Les réserves financières de l'Association, qui s'établissent à 153 028 euros à la fin de l'année 2019, permettent de faire face à cette intensification ponctuelle de l'activité.

Monsieur VALENCE regrette le retrait d'un membre historique au cours de l'année, le Conseil départemental de la Côte d'Or. Il propose que le résultat de l'exercice soit affecté en soustraction du compte Autres Réserves.

Monsieur SEIGNOLE, Commissaire aux Comptes, présente le rapport général qui certifie sans réserves que les comptes annuels sont réguliers et sincères au regard des règles comptables français, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière de l'Association à la fin de l'exercice. Le rapport spécial est un rapport de carence dans la mesure où l'Association n'est liée par aucune convention réglementée à soumettre à l'Assemblée Générale.

Après la présentation des rapports du Commissaire aux Comptes les comptes de l'exercice et le rapport de gestion 2019 sont approuvés à l'unanimité.

4. Adoption du budget prévisionnel 2020

En préambule à la présentation du budget prévisionnel 2020, **Monsieur VALENCE** rappelle que l'Association se trouve toujours dans une période où des efforts accrus doivent être déployés, ce qui nécessite de poursuivre la mobilisation de ses réserves en fonds associatifs. Néanmoins, ces efforts doivent être conclusifs dans le court terme car les réserves qui resteront à la fin de l'année 2020 et les cotisations à percevoir ne permettront pas de couvrir toutes les charges futures. Une décision collective devra ainsi intervenir fin 2021 sur le fonctionnement et la pérennité de l'Association si le modèle financier actuel est maintenu.

Monsieur VALENCE présente un budget prévisionnel pour 2020 de 150 010 euros qui table sur des recettes provenant pour moitié des subventions et à moitié des fonds associatifs. Pour ce qui concerne les dépenses, les charges de personnel restent stables

mais les autres services extérieurs, notamment liés aux études, sont réduits de moitié par rapport à l'exercice précédent. A la fin de l'année les réserves seront limitées à environ 80 000 euros.

Compte tenu de la situation exposée par le Trésorier, **Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY** propose de maintenir le niveau des cotisations pour les adhérents mais de doubler celles des Régions Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté pour donner les moyens nécessaires à l'Association pour mener à bien le lobbying nécessaire. Cette proposition a fait l'objet d'échanges en amont entre les Vice-Présidents des régions concernées dans la perspective de stabiliser le volume financier global de l'Association. Monsieur VALENCE propose un dialogue entre les deux régions et l'Association pour convenir les modalités.

Après la présentation du Trésorier le budget prévisionnel 2020 est adopté à l'unanimité.

5. Discussion générale

Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY ouvre les échanges sur le lobbying à mener auprès du Conseil d'orientation d'infrastructures, et pour obtenir le financement, dans le cadre du volet ferroviaire du plan de relance, des dernières études nécessaires à la mise en chantier de la 2^{ème} phase de la branche Est. Elle rappelle que le véritable enjeu de l'achèvement de la branche Est est la densification du réseau par la multiplication des liaisons et la fluidification des correspondances, plutôt que le gain de temps apporté par l'infrastructure.

Monsieur SEID affirme que la démarché engagée pour la deuxième phase est une nécessité pour les entreprises pour qui le TGV représente un outil de développement essentiel. Il faut rester très attentif à l'offre de services qui sera mise en place par la SNCF après la crise sanitaire, vu que toute limitation de l'offre aura des impacts sur la fréquentation. Le lobbying doit être poursuivi, en associant les entreprises sur toute la ligne Rhin-Rhône selon des formules à trouver. Le réseau consulaire se tient prêt à y participer.

En réponse à une question de **Monsieur DEMOUGE**, Monsieur LESLIE explique que le coût de la section Est de la deuxième phase entre Belfort et Mulhouse a été ramené à 688 millions d'euros à la suite des études d'optimisation de SNCF Réseau, au lieu de 850 millions d'euros. En prenant en compte les sommes déjà dépensées pour les acquisitions financières et les études, le coût serait ainsi de l'ordre de 626 millions d'euros. Ce chiffre est à comparer aux coûts des autres projets de ligne nouvelle dont les études sont lancées actuellement, qui se chiffrent en milliards d'euros. **Monsieur NEUGNOT** rappelle que le coût initial de la 2^{ème} phase incluant la section ouest entre Villers-les-Pots et Genlis, dont la réalisation n'est plus jugé prioritaire, était supérieur à un milliard d'euros.

Monsieur ASSEO note que l'apport de la 2^{ème} phase en matière d'augmentation et de densification de services entre les villes est un argument très important qui n'est pas forcément perceptible aux personnes extérieures au projet. Cette densification de l'offre pourrait soutenir le développement des déplacements du quotidien de courte et de moyenne distance (100 à 200 km) qui seraient moins sensibles aux effets durables de la crise sanitaire en comparaison avec le trafic longue distance. Il s'interroge sur le modèle économique des redevances d'infrastructure qui peuvent mener à des réductions des fréquences et des improductivités, et estime que l'Association pourrait utilement travailler sur cette question, dans l'objectif de booster les fréquences en adéquation avec la demande.

Monsieur NEUGNOT observe que la part de financement des infrastructures par les redevances, et donc par les utilisateurs, est plus élevée en France que dans la plupart des pays européens, où les infrastructures sont majoritairement construits avec des fonds publics. Une réforme du modèle de financement français est certes souhaitable, mais pas envisageable dans le court terme et il est important de poursuivre le lobbying pour l'achèvement de la branche Est sur la base des propositions faites à Madame la Ministre des Transports l'année dernière. Sur la question de la fréquentation, il y a un véritable enjeu de développement du trafic sur l'axe Nord-Sud, et un travail pourrait être conduit par l'Association sur les liaisons permettant de rejoindre Lyon.

Monsieur VALENCE souligne que la SNCF réfléchit à des adaptations de l'offre TGV à la sortie de la crise sanitaire qui seront beaucoup plus structurantes et il faudra faire très attention pour éviter que les dessertes inter-régionales et des villes moyennes, auxquelles la SNCF n'a jamais véritablement cru, ne soient pas sabordées. Même si le dossier de la deuxième phase sera traité par le Conseil d'orientation des infrastructures l'année prochaine, des contacts au plus haut niveau avec la SNCF sur cette question seront nécessaires.

Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY conclut les échanges en affirmant que le lobbying de l'Association doit porter en même temps sur le Conseil d'orientation des infrastructures, et sur l'avenir des liaisons du TGV Rhin-Rhône dont on constate la dégradation régulière, désormais exacerbée par la crise sanitaire. Le fait que seulement 9% des TGV Rhin-Rhône ont été maintenus pendant le confinement comparé à 30% au niveau national témoigne du combat qui reste à mener auprès de la SNCF. L'expertise de l'Association qui s'est renforcée sur ces questions sera ainsi d'une grande importance au fil des prochains mois.

6. Politique européenne des transports

Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY donne la parole à Monsieur LESLIE pour présenter les nouveautés dans ce domaine de la politique européenne des transports.

Monsieur LESLIE informe les participants de la révision de la réglementation du Réseau transeuropéen de transport (RTE-T) qui interviendra l'année prochaine. Il conviendra de suivre cette démarche de très près dans la mesure où les configurations précises des corridors, dont la LGV Rhin-Rhône fait partie, seront à l'ordre du jour. Le financement du RTE-T par le biais du mécanisme pour l'interconnexion en Europe sera voté l'année prochaine. Celui-ci devra octroyer des sommes plus importantes à la réalisation du RTE-T avec une distribution des fonds plus étalée dans le temps. Pour ce qui concerne les services ferroviaires, Monsieur LESLIE souligne l'initiative de la présidence allemande pour stimuler le développement des trains transeuropéens de longue distance. L'Association s'est positionnée sur ce sujet en collaboration avec le GECT Alliance interrégionale pour le corridor Rhin-Alpin et l'Initiative Magistrale für Europa. Enfin, il fait un point sur l'ouverture à la concurrence du réseau à grande vitesse français et le potentiel d'attirer des opérateurs étrangers sur des lignes moins circulées comme la LGV Rhin-Rhône.

Monsieur NEUGNOT note que le Préfet François PHILIZOT mène actuellement une mission sur le développement des trains de nuit. Il pourrait être intéressant pour l'Association de le rencontrer dans cette optique.

7. Election du Conseil d'Administration et du Bureau

Conformément aux statuts de l'Association, la liste des adhérents candidats au Conseil d'Administration est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Sont élus au Conseil d'Administration pour un mandat de trois ans :

- **Région Bourgogne-Franche-Comté**, représentée par Marie-Guite DUFAY, Présidente
- **Région Grand Est**, représentée par David VALENCE, Vice-Président chargé de la mobilité et des infrastructures de transport
- **Métropole de Dijon**, représentée par François REBSAMEN, Président
- **Grand Besançon Métropole**, représentée par Marie ZEHAF, Vice-Présidente chargée des transports et mobilités
- **Communauté d'agglomération du Grand Belfort**, représentée par Stéphane GUYOD, Vice-Président transports, voiries et accessibilité intercommunale
- **Mulhouse Alsace Agglomération**, représentée par Yves GOEPFERT, Vice-Président transports et mobilités
- **Pays de Montbéliard Agglomération**, représentée par Damien CHARLET, Vice-Président en charge des mobilités
- **Communauté d'agglomération d'Epinal**, représentée par Michel HEINRICH, Président
- **Ville de Chenôve**, représenté par Thierry FALCONNET, Maire
- **République et Canton du Jura**, représentée par David ERAY, Ministre de l'Environnement
- **CCI Bourgogne-Franche-Comté**, représentée par Rémy LAURENT, Président

Monsieur HEINRICH, qui rejoint le Conseil d'Administration, explique l'enjeu important pour le Sud Lorraine de pouvoir rejoindre Lyon depuis Nancy et Epinal via la nouvelle ligne Belfort-Delle-Bienne et la LGV Rhin-Rhône à Belfort-Montbéliard TGV.

Conformément aux statuts de l'Association la liste des adhérents candidats au Bureau de l'Association est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration nouvellement élu.

Sont élus au Bureau pour un mandat de trois ans :

Présidente : Région Bourgogne-Franche-Comté, représentée par **Marie-Guite DUFAY**

1^{er} Vice-Président : Région Grand Est, représentée par **David VALENCE**

Vice-Président Secrétaire : Métropole de Dijon, représentée par **François REBSAMEN**

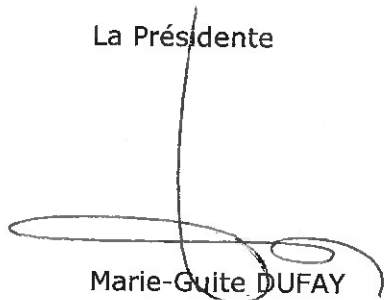
Vice-Président : Mulhouse Alsace Agglomération, représentée par **Yves GOEPFERT**

Sur proposition de Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY, la **CCI Bourgogne-Franche-Comté** est élue au Bureau en qualité de Trésorier.

Madame la Présidente Marie-Guite DUFAY remercie les candidats aux organes de direction de l'Association et appelle tous les membres actifs, ainsi que les partenaires internationaux de l'Association, à travailler étroitement ensemble en vue des décisions importantes qui seront prochainement prises pour l'avenir de la LGV Rhin-Rhône.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15h40. En conséquence, de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par Madame la Présidente de l'Association, Mme Marie-Guite DUFAY, et Monsieur le Secrétaire Général de l'Association, M. Paul LESLIE en tant que secrétaire de séance.

La Présidente



Marie-Guite DUFAY

Le Secrétaire Général



Paul LESLIE